



Commune de Merbes-le-Château

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art L1122-17. Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article précédent et il sera fait mention si c'est pour la 2^{ème} ou 3^{ème} fois que la convocation a lieu : en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Art L1122-15. Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil.

Art L1122-26. Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages : en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art L1122-27. Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du Conseil votent à haute voix. Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée. Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande. Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages. Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu. L'alinéa précédent n'est pas applicable aux scrutins secrets.

Art L1122-28. En cas de nomination ou de présentation des candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix. A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix. En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- (1) Au cas où l'Assemblée est convoquée pour la 2^{ème} ou la 3^{ème} fois, mettre « avons l'honneur de vous convoquer pour la 2^{ème} (3^{me}) fois.

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège Communal convoque le Conseil Communal pour la 1^{ère} fois à la séance qui aura lieu **le Lundi 13 novembre 2023 à 19 h 30 à l'administration communale rue Saint Martin 71 à 6567 Merbes-le-Château**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2023
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
3. Procès-verbal de la situation de caisse au 30 septembre 2023 - Prise d'acte
4. Zone de secours Hainaut-Est – Dotation communale 2023 adaptation – Décision
5. CPAS - Modifications Budgétaires ordinaire et extraordinaire N°2 - 2023 - Approbation
6. Modification budgétaire n°2 - exercice 2023- Approbation
7. Bois de l'Alloët - Vente coupe de bois exercice 2024 - Approbation
8. Tableau prévisionnel du coût-vérité – budget 2024 - Approbation
9. 040-36303 - Taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés - Exercice 2024
10. 040-37101 - Centimes additionnels au précompte immobilier - Exercices 2024 à 2025
11. 040-37201 - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques : Exercices 2024 à 2025
12. Achat et placement de coussins berlinois - Approbation des conditions
13. Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés - Approbation des conditions
14. Rénovation du terrain de tennis - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché
15. Appel à projets "Territoire intelligent/Smart Région 2023 " - Soumission d'un dossier de candidature - Ratification.
16. Convention relative à la stérilisation des chats errants - Approbation
17. Comité pour la Protection et la Prévention au Travail - Plan Global de Prévention (2023-2027) et Plan d'Action Annuel (PAA) 2023 - Approbation
18. Règlement communal en matière de délinquance environnementale - Amendement suite à l'entrée en vigueur du décret du 9 mars 2023
19. Motion au sujet des nouvelles mesures de la Politique Agricole Commune 2023-2027 concernant l'érosion des sols
20. Ville de Thuin - Convention déneigement 2023-2024 - Approbation
21. IMIO - Assemblée Générale ordinaire du 12 décembre 2023 - Ordre du jour - Approbation
22. ORES Assets - Assemblée Générale Ordinaire du 14/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
23. ORES Assets - Assemblée Générale Extraordinaire du 14/12/2023 - Ordre du jour - Approbation
24. Informations diverses
25. Questions des Conseillers

HUIS CLOS

26. Personnel enseignant - Congés de maladie et remplacement - Ratification
27. Mise à la pension - Rupture du lien statutaire

Par le Collège,

La Directrice Générale,
Estelle LOOSVELD

Le Bourgmestre,
Philippe LEJEUNE

